

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mardi 14 décembre 2021**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18 h 00.

Sont présents, le Maire, Bruno Côté, les Conseillers, André Ducharme, Christine Baudinet, Francis Marcoux, Émilie Hébert-Larue, Cynthia Sherrer et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Bruno Côté. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit également comme secrétaire d'assemblée. Son adjoint, René Vachon est également présent. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Michael Laplume, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021 12 33

Il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire Le 14 décembre 2021 à 18 h 00

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation et discussion des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations ;
4. Adoption des prévisions budgétaires et du plan triennal d'immobilisations ;
5. Période de questions ne portant que sur les prévisions budgétaires 2022 ;
6. Fermeture de l'assemblée.

Adopté.

3- PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

À la suite de quelques séances de travail avec le Conseil portant sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour 2022-2023-2024, ces deux documents sont déposés et commentés par le Maire.

2021 12 34

4- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Émilie Hébert Larue
et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2022 et le programme triennal d'immobilisations pour l'année 2022-2023-2024 telles que présentées et dont copie est jointe en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS NE PORTANT QUE SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

AUCUNE QUESTION.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 18h 19.

Le tout respectueusement soumis,

Bruno Côté
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROPOSÉ